

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'APPUI DU PEUPLE PALESTINIEN

Office des Nations Unies à Genève
7 et 8 septembre 2006

Réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien

PLAN D'ACTION

Nous voici de nouveau réunis, nous, représentants des organisations de la société civile, déterminés à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et à assurer la réalisation effective des droits du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et au retour. Nous ancrons notre action dans les droits de l'homme, le droit international, la Charte et les résolutions de l'ONU, et nous sommes acquis à l'idée d'internationalisme et d'une paix juste, fermement convaincus que l'ONU a un rôle fondamental à jouer pour mettre fin à l'occupation.

Nous sommes confrontés à une crise nouvelle, de guerre et d'occupation, au cours de laquelle les Palestiniens continuent d'endurer des souffrances au-delà de celles imposées par des décennies d'occupation brutale et d'apartheid.

La guerre contre le Liban et l'assaut persistant contre Gaza ont créé des réalités nouvelles. L'unilatéralisme d'Israël a été exposé et son « redéploiement » de Gaza s'est révélé être trompeur. Les conditions des Palestiniens vivant sous occupation continuent de se détériorer, et les réfugiés palestiniens ne peuvent toujours pas se prévaloir de leurs droits internationaux, notamment de leur droit au retour. Les Palestiniens à Jérusalem et ailleurs font face à un nettoyage ethnique.

La crise actuelle a miné les efforts des États-Unis visant à réorganiser le Moyen-Orient dans le cadre d'un plan américain, qu'ils justifient au nom de la « démocratisation ». Si la démocratie avait une quelconque signification, l'ONU et, en fait, chacun de ses États Membres auraient accepté les résultats des élections palestiniennes récentes et établi des relations normales avec toute autorité élue démocratiquement dans le territoire palestinien occupé, indépendamment du choix du peuple palestinien. Au lieu de cela, la communauté internationale et l'ONU elle-même sont restées passives face au boycottage de l'Autorité palestinienne orchestré par les États-Unis et face à l'enlèvement, à l'évidence illégal, par Israël de 41 parlementaires démocratiquement élus et de huit ministres de ce gouvernement. C'est infamant pour nous tous.

Il y a 30 ans, l'ONU a reconnu le crime international d'apartheid, l'a condamné et s'est attachée à le combattre; le plus important est le fait qu'elle a défini le crime d'apartheid comme un crime général contre l'humanité, n'étant pas propre à ce qui constituait naguère la réalité en Afrique du Sud. Aujourd'hui, 12 ans après la fin de l'apartheid dans ce pays, force est de constater

qu'Israël continue d'appliquer un système d'apartheid et qu'il perpétue en outre l'occupation la plus longue de notre époque. Nous, représentants des organisations de la société civile et activistes du monde entier, nous associons une fois de plus à l'ONU pour reconnaître ces crimes odieux, les condamner et nous engager à y mettre un terme. Comme par le passé, nous sommes de nouveau déterminés à faire traduire en justice ceux qui se rendent coupables d'un tel crime.

Malgré l'Avis consultatif rendu il y a deux ans par la Cour internationale de Justice, qui avait conclu à l'illicéité du mur de l'apartheid, la construction de celui-ci est pratiquement achevée. Le mur encercle les localités et les villes palestiniennes par le biais de l'usurpation de terres la plus massive opérée depuis 1967. Nous demandons à l'ONU d'appliquer dans son intégralité l'Avis consultatif de la Cour, notamment la section préconisant le démantèlement du mur illégal. Nous, représentants des organisations de la société civile, prenons nos responsabilités au sérieux s'agissant du mur. Nous nous préoccupons de la question de la construction illégale du mur et continuerons de le faire, afin d'obtenir l'application de tous les aspects de l'Avis consultatif de la Cour, ainsi que celle des résolutions de l'Assemblée générale relatives à cette question.

Nous nous trouvons réunis ici, à Genève, à un moment particulièrement critique et historique. Nous pouvons fermer les yeux sur la crise urgente à laquelle le peuple palestinien est confronté, sans nous soucier de l'obligation pour la communauté internationale d'y mettre un terme, ou bien saisir cette occasion pour lancer un véritable mouvement en vue de l'instauration d'une paix juste. Nous avons décidé de faire partie de ceux qui œuvrent à la promotion d'une réalité nouvelle, fondée sur la justice, les droits de l'homme et le droit international, afin de faire cesser l'occupation et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et son droit à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale. Nous lançons en conséquence l'appel suivant :

Appel à l'action

Nous demandons à l'ONU et à ses États Membres :

1. D'assurer une protection internationale pour le peuple palestinien vivant sous occupation;
2. De poursuivre en justice devant la Cour pénale internationale ou toute autre instance internationale ou nationale, dotée d'une compétence universelle, les personnes qui se sont rendues coupables de crimes de guerre contre le peuple palestinien;
3. D'encourager et imposer des sanctions, notamment en mettant fin au commerce meurtrier des armes avec Israël, et de mettre un terme aux sanctions imposées à l'Autorité palestinienne élue, ainsi qu'au châtimeur collectif imposé au peuple palestinien.

Quant à la société civile, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

1. Travailler dans les mois à venir avec les mouvements de la société civile palestinienne et les organisations non gouvernementales pour marquer le quarantième anniversaire de l'occupation de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est. Cette commémoration comprendra un large éventail de campagnes culturelles et

d'information, dont le point culminant sera une Journée mondiale d'action, le 9 juin 2007, au quarantième anniversaire de cette occupation, sous le slogan « Le monde dit non à l'occupation israélienne »;

2. Étendre notre campagne mondiale de boycottage, de désinvestissement et de sanctions à des secteurs encore plus vastes de nos pays et régions, sur la base de la formation d'un mouvement non violent d'opposition à la politique israélienne d'apartheid et d'occupation, et lancer notamment une campagne urgente pour mettre fin aux sanctions contre l'Autorité palestinienne démocratiquement élue;
3. Se mobiliser pour exiger que nos gouvernements assurent sans délai une protection internationale au peuple palestinien vivant sous occupation, en s'efforçant notamment de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre contre le peuple palestinien. Nous appuierons également les efforts visant à faire appliquer les Conventions de Genève et l'ensemble des résolutions de l'ONU, ainsi qu'à convoquer une nouvelle conférence de paix internationale pour le Moyen-Orient, en attribuant à l'ONU un rôle central.

* * *